

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election du district électoral de Montmorency.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Québec. }

Dans la Cour Supérieure.

Le neuvième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

PRÉSENTS :

L'honorable juge NAPOLÉON CASAULT,  
" " A. B. ROUTHIER.

JOSEPH CHABOT, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, commerçant,  
*Pétitionnaire ;*  
et

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Québec, notaire et journaliste,  
*Défendeur.*

La cour, ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition d'élection en la présente cause ;

Déclare l'élection avoir été nulle pour causes de corruption et de manœuvres frauduleuses par des agents du défendeur hors la connaissance et sans le consentement de celui-ci, avec dépens contre le dit défendeur.

(Vraie copie)

N. CASAULT,  
*J.,C.S.*

FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,  
*P.,C.S.*

A. B. ROUTHIER,  
*J.,C.S.*

ELECTION CONTESTÉE DE VICTORIA, NOUVELLE-ÉCOSSE.

1891.—A. N° 4039.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,  
Province de la Nouvelle-Ecosse, }  
Savoir :

Entre

NEIL McDONALD et ANGUS MCKAY,  
*Pétitionnaires ;*

et

JOHN A. McDONALD, *Répondant.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes  
du Canada.

Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit :—

*Premièrement.*—Que la cour désignée pour l'instruction de la pétition ci-dessus a été dûment convoquée et tenue dans le palais de justice de Baddeck, dans le dit district électoral, à dix heures de l'avant-midi du dix-septième jour de novembre courant.